

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2
4. Les données synthétiques du budget – récapitulation et annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de MOHON : mohon.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif de la Commune a été voté le 12 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des organismes financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre budget Commune.

Le CCAS ayant été dissous au 31 décembre 2018 et les budgets primitifs annexes de la Cantine Municipale et de la Garderie Municipale ayant été transférés vers la Commune au 31 décembre 2018, les crédits budgétaires pour ces 3 budgets sont intégrés dans le présent budget primitif 2024.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations familiales de la cantine et de la garderie, transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de terrains communaux ou de logements communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2024 représentent 964 446 € auquel s'ajoute l'excédent de l'année 2023 (+ 795 892.53 €) soit un total de 1 760 338.53 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 représentent au total 1 760 338.53 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

c) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2024 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A MOHON
Taxe d'habitation	10.95 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	32.24 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	41.73 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 389 066 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 314 388 €.

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le Budget primitif de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la restauration du patrimoine ou l'investissement sur la voirie et les chemins ruraux, la réfection de l'éclairage public...)

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2024 représentent 12 682 € en subventions d'investissement, 209 397.32 € en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et cautions pour nos logements communaux, affectation du résultat 2023), 51 115.42 € d'opérations pour le compte de tiers, 708 282.53 € d'un virement de la section de fonctionnement, 713 861.26 € d'emprunt et 12 205 € en opération d'ordre auquel s'ajoute un excédent d'investissement reporté 2023 de 44 698.68 et les restes à réaliser 2023 d'un montant de 7 945 € soit un total général de 1 760 187.21 €.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2024 représentent 1 400 337 € en dépenses d'équipement, 65 854.79 € en dépenses financières (capital des emprunts et cautions pour nos logements communaux), 51 115.42 € d'opérations pour le compte de tiers, 1 000 € en opération d'ordre et les restes à réaliser 2023 d'un montant de 241 880 € soit un total général de 1 760 187.21 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivantes :

- Travaux de voirie 2024 et travaux de marquage au sol
- Achat de panneaux de signalisations
- Agrandissement d'un abri-bus rue de la Gare
- Achat de gabions rue de la pierre bise
- Achat de matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- Achat de bancs et tables extérieures, achat de chariots à table pour le centre culturel du mille clubs
- Rénovation énergétique de la salle polyvalente et remplacement du matériel de cuisson à gaz ainsi que le remplacement du lave-vaisselle
- Mairie : travaux d'extension de la mairie pour stocker les archives communales
- Service technique : achat de batteries supplémentaires pour le matériel électrique pour l'entretien des espaces verts, achat d'un touret à meuler. Achat d'une armoire de rangement pour l'équipement ménager. Achat d'un congélateur pour le stockage de cadavres d'animaux.
- Service administratif : achat de sièges de bureau pour le secrétariat et la garderie. Achat d'un repose pieds et divers équipements pour le secrétariat. Achat d'un tableau blanc.
- Cimetière : achat d'un portail à commande automatique pour PMR, ombrière, extension du columbarium
- Achat armoires à défibrillateurs.
- Eclairage public : modification des armoires pour intégrer les horloges connectées.
- Plan Local d'Urbanisme : grenellisation, allurisation et mise aux normes suite à l'approbation du SCOT dans le cadre d'une révision générale.
- Réserve foncière : crédits prévus en cas de préemption de terrain à vendre.
- Logements sociaux communaux : frais d'études pour la rénovation énergétique.
- Bâtiment communal 15 rue du Calvaire : travaux de réhabilitation.

d) Les principales subventions d'investissements ou participations prévues : sont les suivantes :

- Subventions allouées par le Département pour les travaux de trottoirs rue de la pierre bise et emprunts pour diverses opérations d'équipement.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 056-215601345-20240412-38D EL2024-BF

3. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF – RECAPITULATION

a) Recettes et dépenses d'investissement : 1 760 187.21 € dont :

DEPENSES : Crédits reportés 2023 : 241 880 €

Nouveaux crédits 2024 : 1 518 307.21 €

RECETTES :

Excédent reporté 2023 : 44 698.68 €

Crédits reportés 2023 : 7 945 €

Nouveaux crédits 2024 : 1 707 543.53 €

b) Principaux ratios :

Etat joint (annexe 3)

c) Etat de la dette :

Etats joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 5)

Fait à MOHON le 30 avril 2024

Le 1^{er} Adjoint au Maire suppléant du Maire,

Mr Bernard PERNEL



ANNEXE 5 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

ANNEXE 1

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 760 461,02	0,00	0,00	1 734 539,53	1 760 338,53	0,00	1 760 338,53	1 760 338,53
011	Charges à caractère général (3)	564 665,00	0,00	0,00	535 435,00	561 234,00	0,00	561 234,00	561 234,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	280 660,00	0,00		315 850,00	315 850,00		315 850,00	315 850,00
014	Atténuations de produits	950,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	145 502,00	0,00	0,00	145 880,00	145 880,00	0,00	145 880,00	145 880,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		991 777,00	0,00	0,00	998 365,00	1 024 164,00	0,00	1 024 164,00	1 024 164,00
66	Charges financières	15 320,00	0,00		12 315,00	12 315,00		12 315,00	12 315,00
67	Charges spécifiques (3)	2 300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 321,00			4 072,00	4 072,00		4 072,00	4 072,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		22 941,00	0,00	0,00	16 687,00	16 687,00		16 687,00	16 687,00
Total des dépenses réelles		1 014 718,00	0,00	0,00	1 015 052,00	1 040 851,00	0,00	1 040 851,00	1 040 851,00
023	Virement à la section d'investissement	736 745,02			708 282,53	708 282,53		708 282,53	708 282,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	8 998,00			11 205,00	11 205,00		11 205,00	11 205,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		745 743,02			719 487,53	719 487,53		719 487,53	719 487,53

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 760 338,53
---	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30 AVR. 2024

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	992 409,57	0,00	938 647,00	964 446,00	964 446,00
013	Atténuations de charges (2)	655,00	0,00	655,00	655,00	655,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	121 400,00	0,00	67 125,00	67 125,00	67 125,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	90 022,00	0,00	98 022,00	98 022,00	98 022,00
731	Fiscalité locale	380 043,57	0,00	389 066,00	389 066,00	389 066,00
74	Dotations et participations (2)	343 069,00	0,00	324 789,00	350 588,00	350 588,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	56 935,00	0,00	58 690,00	58 690,00	58 690,00
	Total des recettes de gestion des services	992 124,57	0,00	938 347,00	964 146,00	964 146,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	285,00	0,00	300,00	300,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	285,00	0,00	300,00	300,00	300,00
	Total des recettes réelles	992 409,57	0,00	938 647,00	964 446,00	964 446,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						795 892,53
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 760 338,53

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									III
									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	1 760 461,02	0,00	0,00	1 734 539,53	1 760 338,53	0,00	1 760 338,53	1 760 338,53
011	Charges à caractère général (4)	564 665,00	0,00	0,00	535 435,00	561 234,00	0,00	561 234,00	561 234,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60612	Énergie - Électricité	17 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60621	Combustibles	22 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	21 100,00	0,00		22 100,00	22 100,00	0,00	22 100,00	22 100,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 100,00	0,00		5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 150,00	0,00		2 150,00	2 150,00	0,00	2 150,00	2 150,00
6064	Fournitures administratives	4 130,00	0,00		4 150,00	4 150,00	0,00	4 150,00	4 150,00
6068	Autres matières et fournitures	2 450,00	0,00		5 550,00	31 349,00	0,00	31 349,00	31 349,00
611	Contrats de prestations de services	60 600,00	0,00		57 110,00	57 110,00	0,00	57 110,00	57 110,00
613	Locations	4 700,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
61521	Entretien terrains	8 200,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 200,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	120 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	70 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	22 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6161	Multirisques	7 440,00	0,00		8 540,00	8 540,00	0,00	8 540,00	8 540,00
6168	Autres primes d'assurance	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 185,00	0,00		6 185,00	6 185,00	0,00	6 185,00	6 185,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	16 160,00	0,00		16 410,00	16 410,00	0,00	16 410,00	16 410,00
624	Transports biens, transports collectifs	53 100,00	0,00		55 200,00	55 200,00	0,00	55 200,00	55 200,00
625	Déplacements et missions	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 660,00	0,00		12 665,00	12 665,00	0,00	12 665,00	12 665,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

30 AVR 2024

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 805,00	0,00		1 760,00	1 760,00	0,00	1 760,00	1 760,00
6282	Frais de gardiennage	100,00	0,00		130,00	130,00	0,00	130,00	130,00
6284	Redevances pour services rendus	4 600,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6288	Autres services extérieurs	1 600,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 025,00	0,00		6 025,00	6 025,00	0,00	6 025,00	6 025,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	280 660,00	0,00		315 850,00	315 850,00		315 850,00	315 850,00
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00		19 000,00	19 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 415,00	0,00		3 615,00	3 615,00		3 615,00	3 615,00
6411	Personnel titulaire	157 550,00	0,00		172 000,00	172 000,00		172 000,00	172 000,00
6413	Personnel non titulaire	12 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00
6415	Congés payés	220,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	80 980,00	0,00		86 305,00	86 305,00		86 305,00	86 305,00
6470	Autres charges sociales	3 095,00	0,00		3 430,00	3 430,00		3 430,00	3 430,00
648	Autres charges de personnel	11 400,00	0,00		11 500,00	11 500,00		11 500,00	11 500,00
014	Atténuations de produits	950,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	950,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	145 502,00	0,00	0,00	145 880,00	145 880,00	0,00	145 880,00	145 880,00
65133	Secours d'urgence	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	41 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	1 700,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
65315	Formation	6 000,00	0,00		21 730,00	21 730,00	0,00	21 730,00	21 730,00
65316	Frais de représentation du maire	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	615,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6558	Autres contributions obligatoires	52 000,00	0,00		43 500,00	43 500,00	0,00	43 500,00	43 500,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	21 800,00	0,00		21 500,00	21 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	20 787,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		991 777,00	0,00	0,00	998 365,00	1 024 164,00	0,00	1 024 164,00	1 024 164,00
66	Charges financières	15 320,00	0,00		12 315,00	12 315,00		12 315,00	12 315,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 420,00	0,00		11 415,00	11 415,00		11 415,00	11 415,00
6618	Intérêts des autres dettes	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6688	Autres	400,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
67	Charges spécifiques (4)	2 300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 321,00			4 072,00	4 072,00		4 072,00	4 072,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 321,00			4 072,00	4 072,00		4 072,00	4 072,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		22 941,00	0,00	0,00	16 687,00	16 687,00		16 687,00	16 687,00
Total des dépenses réelles		1 014 718,02	0,00	0,00	1 015 052,00	1 040 851,00	0,00	1 040 851,00	1 040 851,00
023	Virement à la section d'investissement	736 745,02			708 282,53	708 282,53		708 282,53	708 282,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	8 998,00			11 205,00	11 205,00		11 205,00	11 205,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	8 998,00			11 205,00	11 205,00		11 205,00	11 205,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		745 743,02			719 487,53	719 487,53		719 487,53	719 487,53

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

30 AVR. 2024

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	992 409,57	0,00	938 647,00	964 446,00	964 446,00
013	Atténuations de charges (3)	655,00	0,00	655,00	655,00	655,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	455,00	455,00	455,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	455,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	121 400,00	0,00	67 125,00	67 125,00	67 125,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	150,00	150,00	150,00
7022	Coupes de bois	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	23 200,00	0,00	24 725,00	24 725,00	24 725,00
7066	Redevances services à caractère social	250,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	26 400,00	0,00	28 400,00	28 400,00	28 400,00
70878	Remb. frais par des tiers	69 900,00	0,00	11 600,00	11 600,00	11 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	90 022,00	0,00	98 022,00	98 022,00	98 022,00
73211	Attribution de compensation	22,00	0,00	22,00	22,00	22,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	70 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
731	Fiscalité locale	380 043,57	0,00	389 066,00	389 066,00	389 066,00
73111	Impôts directs locaux	380 043,57	0,00	389 066,00	389 066,00	389 066,00
74	Dotations et participations (3)	343 069,00	0,00	324 789,00	350 588,00	350 588,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	120 065,00	0,00	120 577,00	120 577,00	120 577,00
741121	DSR des communes	139 778,00	0,00	120 000,00	145 409,00	145 409,00
741127	DNP des communes	13 761,00	0,00	12 000,00	12 385,00	12 385,00
744	FCTVA	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	2 165,00	0,00	250,00	255,00	255,00
7472	Participation régions	21 450,00	0,00	22 600,00	22 600,00	22 600,00
7478	Participation Autres organismes	2 900,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	33 550,00	0,00	34 362,00	34 362,00	34 362,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	56 935,00	0,00	58 690,00	58 690,00	58 690,00
752	Revenus des immeubles	46 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	10 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	11 690,00	11 690,00	11 690,00

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes de gestion des services		992 124,57	0,00	938 347,00	964 146,00	964 146,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	285,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	285,00	0,00	300,00	300,00	300,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		992 409,57	0,00	938 647,00	964 446,00	964 446,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

30 AVR 2024

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

ANNEXE 2

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 552 241,01	241 880,00	0,00	1 718 307,21	1 518 307,21	0,00	1 518 307,21	1 760 187,21
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	1 419 543,00	241 880,00	0,00	1 600 337,00	1 400 337,00	0,00	1 400 337,00	1 642 217,00
Total des dépenses d'équipement	1 419 543,00	241 880,00	0,00	1 600 337,00	1 400 337,00	0,00	1 400 337,00	1 642 217,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 698,01	0,00		65 854,79	65 854,79		65 854,79	65 854,79
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	67 698,01	0,00	0,00	65 854,79	65 854,79	0,00	65 854,79	65 854,79
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	40 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles	1 527 241,01	241 880,00	0,00	1 716 191,79	1 516 191,79	0,00	1 516 191,79	1 758 071,79
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	25 000,00			2 115,42	2 115,42		2 115,42	2 115,42
Total des dépenses d'ordre	25 000,00			2 115,42	2 115,42		2 115,42	2 115,42
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 760 187,21

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

III - VOTE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES					III
					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	1 333 050,36	7 945,00	1 718 307,21	1 518 307,21	1 526 252,21
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	140 300,00	7 945,00	12 682,00	12 682,00	20 627,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	346 396,34	0,00	913 861,26	713 861,26	713 861,26
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	486 696,34	7 945,00	926 543,26	726 543,26	734 488,26
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 450,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 161,00	0,00	4 161,00	4 161,00	4 161,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	35 611,00	0,00	20 161,00	20 161,00	20 161,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	40 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes réelles	562 307,34	7 945,00	996 704,26	796 704,26	804 649,26
021 Virement de la section de fonctionnement	736 745,02		708 282,53	708 282,53	708 282,53
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 998,00		11 205,00	11 205,00	11 205,00
041 Opérations patrimoniales (6)	25 000,00		2 115,42	2 115,42	2 115,42
Total des recettes d'ordre	770 743,02		721 602,95	721 602,95	721 602,95
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					44 698,68
Affectation au compte 1068 (8)					189 236,32
Total des recettes d'investissement cumulées					1 760 187,21

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100
LIBELLE : VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		176 365,48	a 93 100,00	198 537,00	b 198 537,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 337,94	1 600,00	40 000,00	40 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2157	Matériel et outillage technique	4 337,94	1 600,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	172 027,54	91 500,00	158 537,00	158 537,00
231	Immobilisations corporelles en cours	172 027,54	91 500,00	158 537,00	158 537,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		212 972,45	c 7 945,00	96 543,26	d 96 543,26
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	212 972,45	7 945,00	12 682,00	12 682,00
1323	Subv. non transf. Départements	212 972,45	7 945,00	12 682,00	12 682,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	83 861,26	83 861,26
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	83 861,26	83 861,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-187 148,74**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 1 800,00	587 900,00	b 587 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 800,00	26 400,00	26 400,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	1 800,00	1 600,00	1 600,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	19 300,00	19 300,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	561 500,00	561 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	561 500,00	561 500,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	400 000,00	d 300 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	400 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	400 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-289 700,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : CHAPELLES-EGLISE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 924,82	a 0,00	130 000,00	b 30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 924,82	0,00	130 000,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 924,82	0,00	130 000,00	30 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	130 000,00	d 30 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	130 000,00	30 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	130 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

30 AVR 2024

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : MAIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		72 645,14	a	2 100,00	565 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	500,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 645,14	1 600,00	35 900,00	35 900,00
2157	Matériel et outillage technique	38 659,93	0,00	1 200,00	1 200,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	19 786,83	1 600,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 198,38	0,00	31 700,00	31 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	530 000,00	530 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	530 000,00	530 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-268 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 106
LIBELLE : RESERVE FONCIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 659,00	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 659,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2112	Terrains de voirie	2 659,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-5 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

30 AVR. 2024

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		206 014,29	a	34 880,00	-28 000,00 b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	2 180,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	2 180,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	206 014,29	32 760,00	-28 000,00	-28 000,00
21538	Autres réseaux	206 014,29	32 700,00	-28 000,00	-28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-6 880,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 108
LIBELLE : PLAN LOCAL D'URBANISME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 750,00	a 60 000,00	13 500,00	b 13 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 750,00	60 000,00	13 500,00	13 500,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	1 750,00	60 000,00	13 500,00	13 500,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-73 500,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : BOULANGERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	100 000,00	b 0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00	0,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

30 AVR. 2024

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116
LIBELLE : AIRE DE JEUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
DEPENSES		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118
LIBELLE : LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	500,00	b 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 119
LIBELLE : TERRAINS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 120
LIBELLE : BATIMENT ANCIENNE AGENCE BANCAIRE DU CMB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 50 000,00	27 000,00	b 27 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	-10 000,00	-10 000,00
2132	Bâtiments privés	0,00	50 000,00	-10 000,00	-10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-77 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

30 AVR, 2024

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		61 693,79	61 693,79
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		61 693,79	61 693,79
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	61 693,79	61 693,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

30 AVR. 2024

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		735 487,53	III 735 487,53
Ressources propres externes de l'année (a)		16 000,00	16 000,00
10222	FCTVA	14 500,00	14 500,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	1 500,00	1 500,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		719 487,53	719 487,53
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28157	Matériel et outillage technique	6 200,00	6 200,00
28183	Matériel informatique	85,00	85,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	4 535,00	4 535,00
28188	Autres immo. corporelles	385,00	385,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	708 282,53	708 282,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30 AVR. 2024

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

ANNEXE 3

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	990

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1051.36
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	974.19
3	Dépenses d'équipement brut / population	1414.48
4	Encours de dette / population (2) (3)	252.47
5	DGF / population	281.18
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	30.35 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	114.7504 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	145.2 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	25.9155 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-7.92 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettas fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

ANNEXE 4

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

IV – ANNEXES												
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												IV B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Devise	Péri-odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Taux Initial						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					988 377,06									
1641 Emprunts en euros (total)					988 377,06									
0	CREDIT FONCIER DE FRANCE	23/04/2001	2001-05-30	30/05/2002	438 377,06	F		6,000	6,000	EURO	A	C	N	A-1
0	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	31/07/2009	2009-09-10	15/12/2009	250 000,00	F		4,080	4,080	EURO	T	C	N	A-1
00048449971	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	15/04/2013	2013-12-10	15/03/2014	300 000,00	F		3,650	3,650	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de trape sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30 AVR. 2024

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					988 377,06									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB1015077C) du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		249 941,48					61 693,79	11 414,82	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		249 941,48					61 693,79	11 414,82	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	118 828,11	4,00	F		6,000	27 163,11	7 129,69	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	12 499,81	0,75	F		4,080	12 499,81	255,00	0,00	0,00
00048449971	N	0,00	A-1	118 613,56	5,00	F		3,650	22 030,87	4 030,13	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1691 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

30 AVR. 2024

ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

COMMUNE DE MOHON (M57) - COMMUNE DE MOHON 260 - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annulé de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1692 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		249 941,48					61 693,79	11 414,82	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Recu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30 AVR 2024
ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
 - 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Supprimé ;
 - 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
 - 7° De la liste des délégataires de service public ;
 - 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
 - 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L 1414-1 ;
 - 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées

notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30 AVR 2024
ID : 056-215601345-20240412-38DEL2024-BF

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

